

AFFAIRE N° 22 - Approbation des travaux exécutés pour la construction de l'abattoir municipal de Saint-Denis (marché approuvé le 9 Juillet 1962).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

D'après la situation récapitulative au 30 Juin 1961, l'Entrepreneur a exécuté des travaux du réseau de drainage extérieur du bâtiment et de superstructure de la fumière non prévue au marché ;

Le montant de ces travaux est le suivant :

- Réseau de drainage extérieur du bâtiment.....	1.010.762.-
- Superstructure de la fumière.....	280.577.-
	<u>1.291.339.-</u>

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir régulariser cette situation en approuvant les dépenses indiquées ./.

Approuvé

le 29 Septembre 1962,
le Maire
Signé : Ferréol Gaadrié, X

Approuvé à l'unanimité .